

RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 25/2024

SÉANCE DU MARDI 18 JUIN 2024

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le vendredi 7 juin 2024)

Présents : 11

Absents : 8

(Pouvoirs : 4)

Présents : Mesdames Yolande VON HOF, Véronique KREMER, Messieurs Jean BAUCHEZ, Jean-Luc BOHL, Antoine DORR, Michel DUMONT, Philippe HARDY, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Lucien VETSCH.

Absents excusés :

Odile JACOB-VARLET	(pouvoir donné à Yolande VON HOF)
Thierry HORY	(pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Bernard STAUDT	(pouvoir donné à Michel DUMONT)
Salvatore TABONE	(pouvoir donné à Lucien VETSCH)

Claire ANCEL, Bertrand DUVAL, François HENRION, Frédéric NAVROT,

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHE A BONS DE COMMANDE MP2021-13 - LOT 1 - FOURNITURE DE COMPTEURS EQUIPES - AVENANT N° 1

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz rappelle aux membres du Conseil d'Administration leur délibération du 02 février 2022 portant attribution du marché à bons de commande MP2021-13 de fourniture et de pose de dispositifs de comptage relevés à distance.

Le lot n° 1 de ce marché concernant la fourniture de systèmes de comptage équipés de modules émetteurs a été attribué à la société ITRON. Le montant du devis quantitatif et estimatif repris à l'Acte d'engagement est de 933 182,00 € HT.

Il est à noter qu'au moment de la signature du marché, le nombre de compteurs définis au DQE correspondait au nombre de compteurs en service à la date de consultation, soit septembre 2021. L'évolution du périmètre de la Régie (adhésion de la commune de Lorry-Mardigny au 01/01/2023, intégration des quartiers de Préville et de route de Jouy de Moulins-lès-Metz à l'été 2022) et la dynamique urbaine des communes qui le constituent a

conduit à un accroissement du parc compteur, pour atteindre 31/12/2023.

Envoyé en préfecture le 26/06/2024
Reçu en préfecture le 26/06/2024
Publié le
ID : 057-834329328-20240618-25_2024-DE

Il convient donc de réévaluer le montant estimatif de ce marché conformément à l'avenant n° 1 présenté en annexe.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, de valider l'avenant n° 1 présenté en annexe et d'autoriser la Directrice de la Régie à le signer.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de Metz Métropole en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

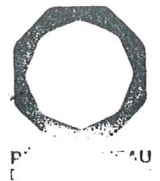
Vu l'avis de la CAO,

VALIDE l'avenant n° 1 au marché MP2021-13-1 de fourniture de compteurs équipés tel que présenté en annexe,

AUTORISE la Directrice de la Régie à signer cet avenant.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 18 juin 2024,

Le Président,



Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.